

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2885

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : Avenue Limburg (tranche 2) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -  
Approbation du programme de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise  
d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

**Conseil du 9 juillet 2018**  
**Délibération n° 2018-2885**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Avenue Limburg (tranche 2) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération avenue Limburg (2<sup>e</sup> tranche) à Sainte Foy lès Lyon fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

### **I - Contexte**

Le quartier de la Gravière qui comporte, sur le haut de l'avenue Limburg, un groupe scolaire, une crèche, un centre culturel et divers commerces, a connu une requalification de ces espaces publics en 2010. La section de l'avenue de 250 m est réglementée par une zone 30 au travers de plateaux et de restrictions de voirie.

Sur la partie centrale de l'avenue, le trottoir ouest, en mauvais état, n'est pas aux normes et il n'existe aucun aménagement cyclable alors que cet axe, de type inter-quartier, est utilisé quotidiennement pour l'accès au groupe scolaire depuis les nombreux immeubles du bas de l'avenue.

La partie basse de l'avenue comporte un virage serré, des accès, des arrêts de bus et compte un besoin en traversées piétonnes et en places de stationnement.

### **II - Objectifs**

Il s'agit de sécuriser les cheminements piétons en élargissant le trottoir ouest, d'aménager un itinéraire cyclable, de sécuriser les accès aux immeubles en partie basse et de maintenir l'offre de stationnement.

Le projet prévoit donc, sur l'emprise existante :

- au nord, une extension de la zone 30 jusqu'aux abords du groupe scolaire (city stade), de manière à permettre la mixité entre les vélos et la circulation générale, tout en maintenant 2 lignes de stationnement côtés ouest et est,

- en section centrale, la matérialisation d'une bande cyclable dans le sens montant (côté est), l'élargissement du trottoir ouest et le maintien de places de stationnement de ce même côté. Les cycles dans le sens descendant (côté ouest) sont intégrés à la circulation générale afin de maintenir une chaussée de 6,5 m pour le passage des lignes régulières de transports en commun,

- au sud (ou en partie basse), la mise aux normes des arrêts de bus, l'aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant et le maintien de l'offre de stationnement existant.

### **III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour mener :

- les études,
- les travaux d'aménagement.

Par délibération du Conseil n° 2009-0505 du 9 février 2009, la Communauté urbaine de Lyon a individualisé une autorisation de programme de 1 516 000 € TTC pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> séquence de travaux.

Un reliquat de 254 465,64 € TTC est identifié sur cette autorisation de programme à ce jour.

Sachant que les dépenses relatives à l'ensemble des prestations sont estimées à 600 000 € TTC, la présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme se monte donc à 345 534,36 € TTC.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (EFPAT) est établie à 420 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme et l'estimation financière prévisionnelle des travaux du projet de requalification de la seconde tranche de l'avenue Limburg à Sainte Foy lès Lyon.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 345 534,36 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 5 000,00 € en 2018,
- 340 534,36 € en 2019.

sur l'opération n° OP09O1897.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 1 861 534,36 € TTC en dépenses au budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.**